



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil de la Régie intermunicipale de restauration et de préservations des Trois-Lacs (RIRPTL) a adopté le **Règlement 009-2024 sur la délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle de la RIRPTL**, lors du conseil d'administration tenu le mardi dix-sept septembre de l'an deux mille vingt-quatre (17 septembre 2024).

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL), et ce, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce dix-septième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-quatre (17 septembre 2024).

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier